



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DU COMITE MEDICAL 2021

Les séances du Comité médical auront lieu selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS*
Mardi 26 janvier 2021 (matin)	Lundi 11 janvier 2021
Jeudi 18 février 2021 (matin)	Mercredi 03 février 2021
Mardi 16 mars 2021 (matin)	Lundi 01 mars 2021
Jeudi 22 avril 2021 (matin)	Mardi 07 avril 2021
Mardi 18 mai 2021 (matin)	Lundi 03 mai 2021
Jeudi 24 juin 2021 (matin)	Mercredi 09 juin 2021
Jeudi 22 juillet 2021 (matin)	Mercredi 07 juillet 2021
Jeudi 09 septembre 2021 (matin)	Mercredi 25 août 2021
Mardi 12 octobre 2021 (matin)	Lundi 27 septembre 2021
Mardi 16 novembre 2021 (matin)	Vendredi 29 octobre 2021
Jeudi 16 décembre 2021 (matin)	Mercredi 01 décembre 2021

L'envoi d'une saisine au secrétariat du Comité médical ne vaut pas inscription à l'ordre du jour.

* Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du Comité médical, il faut que le secrétariat réceptionne le rapport d'expertise du médecin agréé avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.

Cependant le secrétariat du comité médical se réserve le droit d'annuler une séance en-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits.

Tout rapport d'expertise arrivant au-delà de cette date limite de réception entraîne la mise à l'ordre du jour de la séance suivante.